

**Marché de prestations de services
Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)**

**MISSION DE SUIVI COMPTABLE, SOCIAL ET
JURIDIQUE DE LA SEM ÉNERGIES HAUTS DE
FRANCE**

**Date limite de remise des offres : Lundi 23 août 2021 à
12h00**

Référence : AO_04_2021

Le pouvoir adjudicateur :

SEM Energies Hauts-de-France

ZA Arteparc Lesquin – Coworkoffice
9, rue des bouleaux

CS 60420

59814 Lesquin Cedex



S O M M A I R E

	Pages
ARTICLE 1 : CONTEXTE	3
ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT.....	4
ARTICLE 3 : CONTENU DE LA MISSION	4
ARTICLE 4 : PLANNING DE LA MISSION	5

ARTICLE 1 : CONTEXTE

La SEM Energies Hauts de France a été créée en novembre 2015 dans le but d'être un outil régional (Nord / Pas de Calais à l'époque) d'accompagnement des projets de production d'énergie renouvelable permettant de :

- Faire profiter les acteurs locaux et régionaux des retombées économiques des investissements de la transition énergétique,
- Déployer des compétences techniques, juridiques et financières sur les projets de production d'EnR à disposition des collectivités de la région,
- A termes, utiliser ces retombées économiques et le déploiement de ses compétences pour accompagner les projets innovants en matière de production d'ENR.

Cette création faisait suite à une étude préalable menée en 2014 / 2015 pour préfiguration de cet opérateur. Cette étude s'est attachée à rencontrer plusieurs collectivités du territoire pour évaluer le « vivier » de projets et bâtir un Plan d'Affaires sur celui-ci, à étudier les solutions juridiques permettant d'associer les intérêts d'investissements publics et privés, à bâtir un Business Plan global et, enfin, à planifier et structurer le déploiement opérationnel à mettre en œuvre pour le fonctionnement de la structure.

Ainsi, les acteurs suivants de l'ex Région Nord / Pas de Calais se sont réunis pour fonder la SEM « Nord Energies » le 25 novembre 2015 (date de l'Assemblée constitutive) :

Pour les acteurs publics :

- La Région Nord-Pas de Calais (devenue Région Hauts de France),
- La Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais (FDE 62),
- La Communauté Urbaine de Dunkerque (59),
- La Communauté d'Agglomération de Saint-Omer (62),
- La Communauté de Communes du Canton de Fruges (62),
- La Communauté de Communes Sud-Artois (62).

Ces acteurs publics détiennent près de 70 % des parts de la SEM (soit 3 620 000 € sur les 5 187 000 € de Capital de la société).

Pour les acteurs privés :

- La Caisse des Dépôts et Consignation,
- Le Crédit Coopératif,
- Le Crédit Agricole,
- Energie Partagée Investissement.

Ces acteurs privés ou considérés comme tels détiennent près de 30 % des parts de la SEM (soit 1 567 000 € sur les 5 187 000 € de Capital de la société).

La SEM Energies Hauts-de-France sensibilise, finance et développe des projets d'énergies renouvelables désormais sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France.

Son siège social se situe au 9 rue des Bouleaux – Coworkoffice, LESQUIN, l'entreprise compte actuellement 3 ETP.

Le nombre de factures émises annuellement est compris entre 10 et 20.

Le nombre de factures reçues annuellement est d'environ 500.

Son chiffre d'affaires actuel est de 40 000 €

Un commissaire aux comptes s'occupe annuellement de l'audit.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

La SEM Energies Hauts-de-France souhaite missionner un prestataire pour l'accompagner dans :

- Le suivi de sa comptabilité
- La clôture annuelle des comptes
- Le volet juridique relatif à la clôture annuelle des comptes mais également sur la modification des représentants d'actionnaires
- Le social (bulletins de paie, cotisations sociales, arrêts de travail, entrées et sorties de salariés).

ARTICLE 3 : CONTENU DE LA MISSION

Le prestataire aura pour mission :

- **COMPTABILITE**
 - Suivi de la comptabilité
 - Etablissement des déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles (fiscales, sociales, etc.)
 - Etablissement des comptes annuels de la société
 - Tenue des registres de Conseils d'Administration et d'Assemblée Générales
 - Communication et présentation d'un projet de comptes à la direction de l'entreprise
 - Transmission et dépôt des comptes annuels
- **JURIDIQUE**
 - Organisation des assemblées
 - Formalités, registres
- **SOCIAL**
 - Etablissement des bulletins de paie des salariés (les données nécessaires sont transmises) et toutes les diligences associées
 - Gestion administrative des salariés et des contrats

ARTICLE 4 : PLANNING DE LA MISSION

Organisation d'une réunion de présentation respective

La mission est fixée à trois exercices sociaux et pourra être renouvelée.

* * * *